

Délibération n° 2025-54

Le Conseil d'administration, en sa séance du 11 juillet 2025,
sous la présidence d'Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente

- Vu Le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
- Vu Le Code de la commande publique ;
- Vu La délibération n°2022-15 du 17 février 2025 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2.
- Vu Le Guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2 (délibération n°2024-32 du 3 juin 2024).
- Vu La délibération 2021-63 présentation de la feuille de route transition écologique.
- Vu L'arrêté 2024-07 portant déclaration sans suite de de l'accord-cadre de travaux : Entretien, aménagement et rénovation des bâtiments et des équipements.
- Vu L'arrêté 2024-170 portant infructuosité du lot n° 11 de l'accord-cadre de travaux : Entretien, aménagement et rénovation des bâtiments et des équipements.

Objet : Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

A) Marché menuiseries intérieures extérieures en PVC/alu

Lors du Conseil d'Administration du 29 septembre 2023, la consultation de travaux relatifs à l'entretien courant, l'aménagement et la rénovation des locaux ou bien encore la réparation des bâtiments et des installations techniques des différents sites de l'Université Lumière Lyon 2 a été approuvée.

Pour l'ensemble des lots de la consultation, le cumul des maximums en valeur pour la durée totale estimée de l'accord-cadre (4 ans) était de **18 800 000 Euros HT**.

La consultation a été lancée en janvier 2024. Elle a permis de notifier 13 lots sur 14.

Le lot n° 11 menuiseries intérieures extérieures en PVC/alu reste infructueux malgré deux relances de la consultation (nombre de candidatures insuffisant).

De fait et suite à un sourçage réalisé par les services techniques de la Direction de l'immobilier de l'Université de janvier à juin 2025 et afin de sécuriser la procédure il apparaît nécessaire de modifier la forme et le montant contractuel de ce lot.

En effet, ce lot n° 11 était prévu sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents. Afin de pallier cette infructuosité, il est proposé de modifier le type du marché et de le passer en accord-cadre **mono-attributaire à bons de commande**.

Dès lors le projet prévoit de passer cet accord-cadre sans minimum HT avec un **maximum de 90 000 €HT** (projet initial de 60 000 €HT) en valeur/an compte tenu du constat de l'état des consommations.

Compte-tenu de ces modifications et du montant de l'accord-cadre dans son ensemble qui dépasse le seuil de délégation de pouvoir de la Présidente, la consultation est soumise à validation du Conseil d'Administration.

Les caractéristiques essentielles de ce contrat sont les suivantes :

- Marchés de travaux.
- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2120-1 3°, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

- Technique d'achat : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles R.2162-7 à R.2162-14 du code de la commande publique.
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée.
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune.
- Lieux de l'exécution :
 - o Campus Porte des Alpes et ses sites rattachés
 - o Campus Berges du Rhône et ses sites rattachés.
- Durée de l'accord-cadre : le présent accord-cadre est passé à compter de sa notification pour une durée d'un an et sera reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- Pour ce lot, les critères d'attribution de l'accord-cadre sont les suivants :

Critères de choix des offres	Pondération
<p>Critère n° 1 : prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les AC à bons de commande : simulation de commande masquée représentative des consommations annuelles et permettant de mettre en lumière les prix HT du bordereau des prix (BPU). 	40 %
<p>Critère n° 2 : valeur technique</p> <p>Sous-critères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des moyens humains spécifiquement dédiés à l'exécution des travaux et prestations 15 % • Description de la gestion méthodologique organisationnelle prévue depuis la demande de devis de l'université jusqu'à la réception des travaux 20 % • Mode opératoire pour garantir la sécurité sur les chantiers et aux abords, notamment vis-à-vis des contraintes de sites occupés. 5 % • Organisation prévue pour assurer la continuité des travaux durant les périodes de fermeture administrative de l'université. 5 % 	45 %
<p>Critère n° 3 : performances environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie et organisation prévues par le soumissionnaire pour assurer le respect et la mise en œuvre de la charte « chantier vert » 15 % 	15 %

B) Équipement en mobilier de la Ruche

Projet moteur dans l'évolution du campus Porte des Alpes, La Ruche, futur Learning centre sera un lieu adapté aux nouvelles manières d'apprendre, de se former, d'enseigner et de vivre à l'Université Lumière Lyon 2.

L'opération se décompose en quatre grandes étapes de chantier :

- Phase 1 « Travaux préparatoires : dévoiement des réseaux » (les travaux de cette phase ont été réalisés et réceptionnés en mai 2021) ;
- Phase 2 « Désamiantage - Démolition du bâtiment J et reprise, renforcement structure et façade des mitoyens (les travaux ont été réceptionnés en juin et juillet 2023) ;
- Phase 3 « Construction neuve du bâtiment Learning Centre dit la Ruche » (travaux en cours) ;
- Phase 4 « Désamiantage et démolition du bâtiment K existant »

La présente délibération concerne la phase 3 du projet de construction du bâtiment « Learning Centre - La Ruche » et plus spécifiquement les lots relatifs à l'équipement en mobilier de ce bâtiment.

Les caractéristiques essentielles des contrats sont les suivantes :

- Marchés de fournitures et services
- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert
- Allotissement :
 - o **Lot n° 25 de l'opération : Rayonnages de bibliothèque universitaire** (fourniture et pose d'environ 3 000 ml de rayonnages simple ou double face pour la bibliothèque avec accessoires) - **montant estimatif du lot : 600 000 € HT**
 - o **Lot n° 26 de l'opération : Tables de consultation de bibliothèque universitaire** (fourniture et mise en place d'environ 90 tables de consultation pour la bibliothèque avec accessoires - **montant estimatif du lot : 200 000 € HT**
 - o **Lot n° 27 de l'opération : Mobilier d'accueil, de convivialité, de co-working et de confort** (fourniture et mise en place de mobiliers pour la bibliothèque - chaises et tabourets de consultation, tables rondes, fauteuils, sièges du bureau, etc - et les espaces communs - chaises et tabourets, tables rondes, sièges de bureau, sièges alcôves, vestiaires, etc.). - **montant estimatif du lot : 400 000 € HT**
- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : 3 PSE sont prévues au lot n°27 pour l'équipement en mobilier des espaces de travail collaboratifs (chaises, tabourets, tables hautes et basses, fauteuils, sièges de bureau, etc)
 - o **PSE n° 1 : Equipement de mobiliers des espaces de travail collaboratifs au Niv+1 - montant estimatif : 120 000 € HT**
 - o **PSE n° 2 : Equipement de mobiliers des espaces de travail collaboratifs au Niv 0 (zone SCD) - montant estimatif : 120 000 € HT**
 - o **PSE n° 3 : Equipement de mobiliers des espaces de travail collaboratifs au Niv 0 (zone SPS, COSIE) - montant estimatif : 60 000 € HT**

Zones concernées par les 3 lots

Zone bleue : périmètre de base des lots n° 25 à 27

Zone rose : périmètre de la PSE n° 1

Zone jaune : périmètre de la PSE n° 2

Zone verte : périmètre de la PSE n° 3

Niv0



Niv+1



Niv+2



- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée.
- Critères de notation (communs aux 3 lots) :

Critères de choix des offres	Pondération
Critère n° 1 : prix	40 %
Critère n° 2 : valeur technique et environnementale Sous-critères <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des matériaux 10 % • Valeur environnementale 5 % • Proposition d'implantation et flexibilité 5 % • Délai de livraison 10 % 	30 %
Critère n° 3 : valeur esthétique Sous-critères <ul style="list-style-type: none"> • Image et harmonie générale du mobilier 15 % • Intégration du mobilier dans l'environnement architectural 15 % 	30 %

La présente délibération portant approbation du lancement des deux consultations visées au A) et au B° ci-dessus, est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
 Quorum : 18
 Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 15 juillet 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 18 juillet 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 18 juillet 2025